



Le fichier affiché ci-dessous est déclaré valide et conforme à l'original par signature du serveur.

Journal officiel électronique authentifié n° 0293 du 14/12/2025

14 décembre 2025

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 30 sur 79

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Arrêté du 4 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant application aux personnels des établissements publics nationaux relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur de l'article 7 du décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires

NOR : ESRF2530124A

La ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 712-1 ;

Vu le décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 modifié relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2021 modifié portant application aux personnels des établissements publics nationaux relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur de l'article 7 du décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires ;

Vu les délibérations des conseils d'administration des établissements dont la liste est présentée en annexe,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe au présent arrêté se substitue à celle de l'arrêté du 1^{er} avril 2021 susvisé.

Art. 2. – L'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant application à l'Institut des hautes études pour la science et la technologie de l'article 7 du décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires est abrogé.

Art. 3. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 décembre 2025.

*Le ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'espace,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires financières,
M. CAMIADE*

*La ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur de la fonction financière de l'Etat
et des organismes publics nationaux,*

B. LEPEIT

ANNEXE

Liste des établissements mentionnés à l'article 1^{er}:

- Agence bibliographique de l'enseignement supérieur ;
- Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche ;
- Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ;

14 décembre 2025

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 30 sur 79

- Bibliothèque universitaire des langues et civilisations ;
- Bretagne INP ;
- Casa de Velázquez ;
- Centrale Lille Institut ;
- Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Aix-Marseille Avignon ;
- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Amiens-Picardie ;
- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Bordeaux-Aquitaine ;
- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Bourgogne-Franche-Comté ;
- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;